

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes au comité d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au comité d'audit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est,

En application de l'article L.823-16 du Code commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Est pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en pages 27 à 39.

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels et les comptes consolidés. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit de ces comptes. Notre audit des comptes annuels et des comptes consolidés n'exonère toutefois ni la direction ni le comité d'audit de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du comité d'audit, n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels ou consolidés.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul comité d'audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article R.823-21-1 du Code de commerce (H3C et, le cas échéant, ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins.

A Neuilly –Sur-Seine et Paris La Défense, le 07 mars 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

Bara NAIJA



KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille



• Calendrier d'intervention	6
• Seuils de signification	13
• Approche d'audit	15-18
• Evolutions réglementaires ayant un impact sur les comptes ou l'audit	19
• Points clés de l'audit	20-27
• Sujets d'arrêté	28-45
• Synthèse des anomalies non corrigées	46
• Nos projets de rapport	47-48

Annexes

- Périmètre de consolidation et critères d'exclusion
- Comptes consolidés – Etendue des travaux
- Répartition des travaux entre les commissaires aux comptes
- Communication des commissaires aux comptes avec le comité d'audit
- Communication des commissaires aux comptes avec le conseil d'administration
- Déclarations de la direction
- Identification des associés d'audit principaux
- Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit
- Déclaration annuelle d'indépendance cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet KPMG Audit S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Table de correspondance

Indication sur l'obtention des explications et documents requis

L'ensemble des éléments nécessaires à notre opinion a été obtenu en date de signature de nos rapports.

► Notre intervention s'inscrit dans le cadre normatif suivant :

	31 mars / 30 septembre	30 juin	31 décembre
Contexte de notre intervention	<p>Procédures spécifiques sur la liasse de consolidation transmise au Groupe Crédit Agricole.</p>	<p>Travaux s'inscrivant dans le cadre de la l'émission d'un rapport d'examen limité sur les comptes consolidés intermédiaires résumés</p>	<p>Travaux s'inscrivant dans le cadre de la certification des comptes consolidés de CRCA NE et des comptes annuels de CRCA NE au 31 décembre.</p> <p>Travaux de validation de la liasse de consolidation pour les besoins de la consolidation du groupe.</p>
Type d'opinion à émettre	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de conclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'examen limité sur les comptes consolidés intermédiaires résumés • Lettre de conclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit sur les comptes consolidés • Rapport d'audit sur les comptes annuels • Opinion sur la liasse de consolidation
NEP cf. annexes	NEP 2410	NEP 2410	Référentiel NEP complet + NEP 600

►► **Livrables et rapports émis**

►► Dans le cadre de notre mission pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, les principaux rapports / attestations et autres documents émis par l'équipe d'audit sont les suivants :

- ▶ **Audit annuel au 31 décembre 2022**
 - ▶ Rapports sur les comptes consolidés ;
 - ▶ Rapport sur les comptes annuels individuels ;
 - ▶ Rapport spécial sur les conventions réglementées ;
 - ▶ Rapport de l'OTI sur la déclaration consolidée de performance extra-financière ;
 - ▶ Opinion sur la liasse de consolidation remontée au groupe ;
 - ▶ Rapport de procédures convenues sur l'établissement des comptes globalisés.

- ▶ **Arrêté semestriel**
 - ▶ Rapport d'examen limité sur les comptes consolidés intermédiaires résumés
 - ▶ Lettre de conclusion

- ▶ **Arrêtés trimestriels au 31 mars et au 30 septembre 2022**
 - ▶ Lettre de conclusion

► **Contexte de notre intervention au 31.12.2022**

- Nous intervenons en tant que commissaires aux comptes de votre Caisse régionale dans le cadre de notre mission de certification des comptes individuels établis en normes françaises et des comptes consolidés établis en IFRS, conduite en application des normes d'exercice professionnel françaises.
- L'intervention sur l'arrêté du 31 décembre consiste en l'audit des comptes annuels et consolidés de la Caisse Régionale.
- Le présent document est rédigé à l'attention de la Direction de la Caisse régionale et reprend les principaux points relatifs à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022. Ce document ne saurait faire l'objet d'une diffusion à des tiers et ne peut être utilisé, mentionné ou interprété dans un cadre autre que celui d'un document de travail.

►► **Conditions d'arrêté**

Conditions d'intervention

- Nos travaux sur cet arrêté se sont déroulés à distance

Justification des comptes en normes françaises et IFRS :

- Un dossier dématérialisé de justification des comptes a été mis à notre disposition lors de notre intervention.
- Sur la base des travaux réalisés, nous estimons que la documentation fournie pour la justification des soldes comptables était globalement satisfaisante. Point à suivre concernant l'exhaustivité de la documentation concernant la valorisation des titres fédéraux.
- Notre analyse des travaux de rapprochement comptabilité / gestion n'a pas mis en évidence d'écarts non justifiés au regard de nos seuils par le service comptabilité.

Instances de contrôle :

- Inspection Générale : absence de mission en cours
- Administration fiscale : absence de mission en cours.
- ACPR/régulateur : pas d'instance en cours portée à notre connaissance

Provision Epargne Logement :

- ▶ Conformément à la communication transmise par la Direction du Pilotage Financier/ALM, aucun mouvement sur la provision épargne logement au 31 décembre 2022 n'a été opéré. Le montant de la provision demeure identique à celui du 30 juin 2022.

TLTRO III :

- ▶ Le 27 octobre 2022, la BCE a augmenté le taux de facilité des dépôts de 0,75%, portant ce dernier à 1,5% à compter du 2 novembre 2022.
- ▶ Lors de la réunion BCE du 15 décembre 2022, une hausse complémentaire de 0,50% du taux de facilité des dépôts a été actée, portant le taux de facilité des dépôts à 2% à compter du 21 décembre 2022.
- ▶ La BCE a également modifié les modalités de calcul de la rémunération du TLTRO III.
- ▶ Eu égard à ce contexte, la Caisse Régionale a procédé le 21 décembre à un remboursement anticipé des encours TLTRO III échéance 28 juin 2023 et 20 décembre 2023 pour 1 560M€.
- ▶ Les impacts de ces décisions comptabilisés dans les comptes au 31 décembre par la Caisse Régionale sont en lien avec les instructions communiquées par le Groupe. Les produits d'intérêts restant à percevoir et liés aux opérations TLTRO diminuent de 10,7 M€ à exercice comparable. Cette variation négative est en contrepartie compensée par la hausse des intérêts sur le compte cash LCR (+10,9 M€)

Opérations de prêts NSFR à CASA (Evergreen)

- ▶ Contexte : opérations Evergreen de prêts de NSFR des CR à CASA visant à faire circuler les excédents de NSFR des Caisses, structurées comme un prêt à CASA de maturité initiale 18 mois et un emprunt à plus court terme (6 mois), avec clause de reconduction tous les 3 mois.
- ▶ Réalisation d'un emprunt au T4 de la Caisse Régionale auprès de CASA pour un montant de près de 2Mds €, échéance mai 2023
- ▶ Réalisation d'un prêt au T4 de la Caisse Régionale auprès de CASA pour un montant de près de 2Mds €, échéance mai 2024

Projet Jakarta

- ▶ Depuis mars 2022, CASA a progressivement transféré à CACIB les processus de gestion de trésorerie des Caisses Régionales. Les comptes concernés sont :
 - ▶ Comptes bancaires titrisation
 - ▶ Comptes courants euros
 - ▶ Comptes courants dollars
- ▶ Les comptes CASA restent ouverts jusque mars 2023 pour permettre aux tiers de réaliser le transfert vers les nouveaux comptes
- ▶ Au niveau de la Caisse Régionale, les impacts sont observés en terme de lecture bilancielle : transfert des opérations de la partie « Opérations internes au Crédit Agricole » à « Créances sur établissements de crédits ».

Impôts différés sur crédits d'impôts PTZ

- ▶ Ajustement de la créance d'impôt sur la base du taux d'IS de 25,83%.
- ▶ L'impact de cet ajustement représente une charge de 2.3M€ pour la Caisse Régionale, comptabilisée en complément de l'IS.
- ▶ Le traitement comptable retenu est homogène avec les pratiques relevées dans les autres Caisses Régionales.

Engagements sociaux

- ▶ Les taux d'actualisation ibox ont fortement augmenté par rapport aux taux du 31 mai 2022 utilisés pour le calcul des engagements sociaux au 30 juin 2022. Par conséquent, compte tenu du processus du Groupe préconisant un ajustement en cas d'écart supérieur à +/- 25 bps entre le taux du 31 décembre et celui du 31 mai (pour les plans de catégorie 1), et sur la base des conditions de marché à ce jour, un ajustement serait à comptabiliser au 31 décembre 2022 sur l'ensemble des plages de durations (cf. page 38).

Charge IFRS 2 / Augmentation de capital réservée aux salariés

- ▶ Conséquences de la décision de l'ANC de Septembre 2022 : La déclaration officielle de caducité des Communiqués du CNC prive désormais l'utilisation d'une méthode s'appuyant sur le taux d'emprunt d'un salarié pour évaluer la charge comptabilisée en application de la norme IFRS 2. Le Groupe a décidé de ne pas appliqué cette décision pour l'arrêté du 31/12/22.
- ▶ Nous estimons l'impact de cette décision sur les comptes annuels IFRS de la CRCA à 229k€.

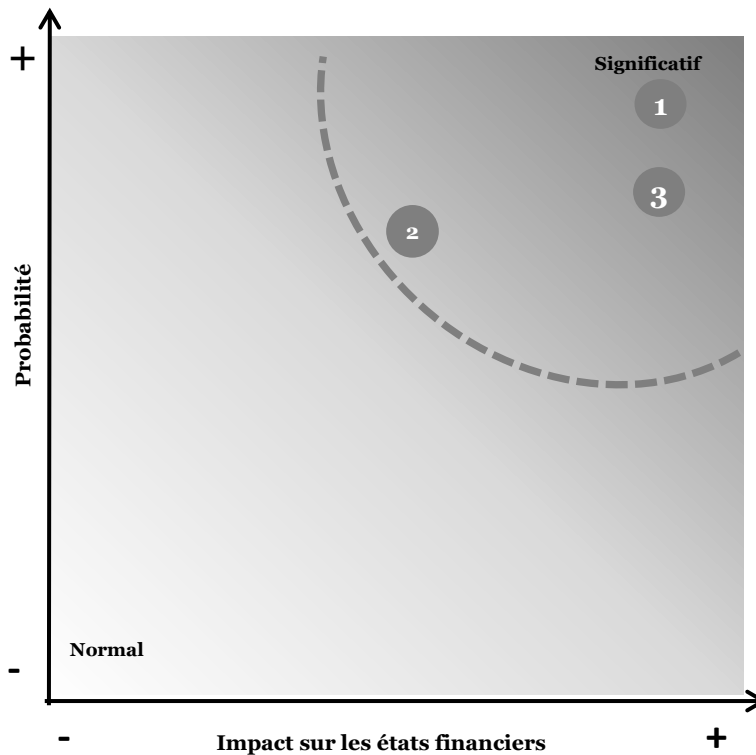
Provisionnement des intérêts des PGE en défaut

- ▶ Nous avons détecté que les intérêts des prêts garantis par l'Etat (PGE) classés en Stage 3 (défaut) sont provisionnés à hauteur de 100%. La garantie apportée par l'Etat est cependant étendue à 90% du montant de ces intérêts. Au 31/12/2022, la CRCA NE comptabilise 179 PGE en Stage 3 (défaut), pour un montant total d'intérêts restants dû de 369k€.
- ▶ Nous estimons l'impact de ce sur-provisionnement à 332k€ (90% des intérêts).

- La formulation, par le commissaire aux comptes, de son opinion sur les comptes nécessite qu'il obtienne l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d'« assurance raisonnable ».
- Afin d'apprécier le caractère significatif, le commissaire aux comptes considère non seulement le montant des anomalies mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Il fixe un seuil de signification qui lui permet de planifier et réaliser son audit et d'évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de son audit et, le cas échéant, d'évaluer l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.
- Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.
- La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel du commissaire aux comptes. Il est déterminé lors de la phase de planification de la mission et revu si nécessaire au cours de la mission.
- Dans le contexte du co-commissariat, une concertation au sein du collège de commissaires aux comptes a permis de fixer le seuil de signification, au niveau des comptes pris dans leur ensemble.

	Seuils comptes individuels	Seuils comptes consolidés	Seuils liasse de consolidation
Seuils de signification des comptes pris dans leur ensemble	7,3 M€	9 M€	15 M€

► Notre évaluation des risques significatifs au titre de l'exercice 2022 est la suivante :



- 1 Risque de « management override of control » (risque considéré comme significatif par défaut, selon notre méthodologie*)
- 2 Risque lié à la valorisation des dépréciations des crédits sur une base individuelle (B3)
- 3 Risque lié à la valorisation des dépréciations des encours non en défaut (B1 et B2)

* Le risque de contournement des contrôles par le management est considéré comme significatif en toutes circonstances et dans toutes entités, en application des normes professionnelles applicables aux travaux des CACs.

- ▶ Une fois que les risques d'audit ont été identifiés, il s'agit pour les commissaires aux comptes de les couvrir par des tests. Pour cela, ils évaluent s'ils peuvent s'appuyer sur le contrôle interne de la société.
- ▶ En effet Le risque d'audit traduit le risque d'exprimer une opinion incorrecte, compte tenu d'anomalies significatives non détectées. Des omissions ou des erreurs sont jugées significatives si elles sont susceptibles, prises individuellement ou collectivement, d'influencer les décisions des utilisateurs des états financiers.
- ▶ Cette évaluation peut aboutir à 3 conclusions:

<i>Appui sur les contrôles</i>	Description
Aucun	Aucun contrôle n'existe OU les contrôles en place ne sont pas fiables OU l'approche substantive a été jugée plus efficiente.
Partiel	Les contrôles en place ne couvrent qu'en partie les risques auxquels ils se rapportent.
Elevé	Les contrôles existants sont en phase avec les risques inhérents et permettront de détecter la survenance d'une erreur matérielle.

- ▶ En fonction du degré d'appui sur les contrôles de la société, le commissaire aux comptes déterminera le niveau d'assurance résiduel attendu de la mise en œuvre des procédures substantives.
- ▶ Ce niveau d'assurance peut être de trois ordres : faible, moyen, élevé.
- ▶ Le choix de s'appuyer sur les contrôles ou les tests substantifs dépend aussi de l'efficacité de la technique d'audit pour le CAC et ne présage pas d'un contrôle inadéquat.

Approche d'audit – comptes annuels

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'approche d'audit retenue sur les principaux postes de bilan dans les comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Est au 31 décembre 2022. Aucune évolution significative de l'approche d'audit par rapport à l'an passé n'est à mentionner.

Approche mise en œuvre sur les comptes significatifs

ACTIF	Nature du risque	Tests de contrôle	Contrôles de substance	PASSIF	Nature du risque	Tests de contrôle	Contrôles de substance
Caisses, banques centrales	Standard	Oui	Oui	Dettes envers les établissements de crédit	Standard	Oui	Oui
Créances sur les établissements de crédit	Standard	Oui	Oui	Opérations internes au Crédit Agricole	Standard	Oui	Oui
Opérations internes au Crédit Agricole	Standard	Oui	Oui	Comptes créditeurs de la clientèle	Standard	Non	Oui
Créances saines & sensibles	Standard	Oui	Oui	Dettes constituées par des titres	Standard	Oui	Oui
Créances douteuses	Standard	Oui	Oui	Dettes subordonnées	Standard	Oui	Oui
Dépréciations sur créances douteuses	Significatif	Oui	Oui	Provisions pour risque de crédit (filiales)	Standard	Oui	Oui
Titres de portefeuille & effets publics	Standard	Oui	Oui	Provisions pour risques de crédit (hors filiale)	Standard	Oui	Oui
Dépréciations sur titres de portefeuille	Standard	Oui	Oui	Autres provisions	Standard	Oui	Oui
Titres de participation	Standard	Non	Oui	Comptes de régularisation et Autres Passifs	Standard	Non	Oui
Dépréciations sur titres de participation	Standard	Non	Oui	Capitaux propres	Standard	Non	Oui
Immobilisations corporelles & incorporelles	Standard	Non	Oui				
Comptes de régularisation et Autres Actifs	Standard	Non	Oui				

Approche d'audit – comptes consolidés

Compte tenu de la nature du périmètre de consolidation de la Caisse Régionale, les travaux réalisés sur les comptes consolidés consistent en une revue analytique globale, des contrôles de substances portant sur l'analyse de la correcte élimination des opérations réciproques et sur l'audit des retraitements de consolidation :

Entités	Travaux réalisés
Caisse Régionale	Revue analytique d'ensemble et audit des retraitements de consolidation portant notamment sur les actifs et instruments financiers et la comptabilisation des impôts différés.
Caisses locales	Analyse de la correcte élimination en consolidation des opérations réciproques avec la Caisse Régionale et revue analytique.
Fonds communs de Titrisation	Vérification de la correcte prise en compte des créances titrisées dans les comptes consolidés.
NE Capital Investissement NE Aménagement Promotion NE Patrimoine Immobilier NE Expansion NE Immobilier	Analyse de l'évolution et de la contribution des entités

► Revue de l'environnement de contrôle informatique

Risques identifiés et principaux jugements

- Les processus métiers et financiers de la Caisse Régionale étant en grande partie informatisés (« SI NICE »), les travaux de Commissariat aux Comptes doivent ainsi intégrer la prise de connaissance des éléments du contrôle interne afférents à l'utilisation des traitements informatisés et pertinents pour l'audit.
- A ce titre, le SI Nice étant centralisé pour l'ensemble des CRCA, une approche commune a été élaborée pour analyser les processus automatisés 'récurrents' via CA Technologies et Services, afin de répondre à nos besoins de Commissariat aux Comptes des Caisses Régionales de Crédit Agricole. Ces travaux ont été réalisés par EY, Mazars & KPMG sur la plateforme NICE.

Travaux réalisés et conclusions

L'intervention réalisée par EY, Mazars & KPMG sur la plateforme NICE a porté sur les applicatifs suivants: ARCOLE, BILLING, GREEN, LS, KTP, GERICO, ORACLE, COLLECTION, et EDJ.

La gestion des accès aux programmes et aux données demeure un domaine où les contrôles restent partiellement déficients malgré des améliorations en 2022. Nos constats concernent notamment :

- L'existence de comptes génériques non justifiés ;
 - L'existence de comptes administrateurs, dont l'usage n'est pas documenté ;
 - L'absence de revue périodique des comptes utilisateurs sur certains applicatifs.
- Ces constats nous ont conduits à adapter notre approche d'audit et à réaliser des contrôles compensatoires.

Notre approche d'audit

- Ces travaux liés au système d'information ont consisté dans un premier temps à identifier les applications sous-jacentes aux processus métiers et financiers clés pour notre démarche d'audit (crédits sains, douteux, trésorerie/investissements, dépôts, risques, commissions, comptabilité générale).
- Dans un deuxième temps, afin de pouvoir se reposer avec une assurance raisonnable sur les différents états et informations issus de ces systèmes, nous testons les contrôles associés à la gestion de ces systèmes par les équipes informatiques (intitulés 'contrôles généraux informatiques').
- Enfin, concernant les états et/ou les informations 'clés' issus de ces systèmes et qui sont utilisés pour la réalisation de l'audit, nous procédons à des tests d'intégrité et d'exhaustivité, permettant d'apprécier la qualité de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles applicatifs clés et des modes opératoires de génération de ces états.

Evolutions réglementaires ayant une incidence sur les comptes ou sur l'audit

Comme indiqué dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et aux comptes annuels, dans le cadre de la clôture, la direction de votre Caisse Régionale a mis en œuvre des méthodes d'évaluation nécessitant, le cas échéant, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ou fait appel à des jugements. Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes consolidés et aux comptes annuels ainsi que l'incidence des changements, le cas échéant.

Evolutions stratégiques et opérationnelles ayant une incidence sur les comptes ou sur l'audit

Norme	Quels impacts pour la Caisse Régionale ?	Statut
N/A	Nous n'avons pas identifié d'évolutions stratégiques passées au cours de l'exercice 2022 ou à venir qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers au 31/12/2022	N/A

Evolutions comptables ayant une incidence sur les comptes ou sur l'audit

Non applicable

Risque identifié :

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), la caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente 137 M€ au 31 décembre 2022 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :

- ▶ l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte macro-économique de l'exercice 2022 ;
- ▶ l'importance de ces provisions dans le bilan de votre caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local).

Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
 - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;
 - le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut Loss Given Default ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022 et les mesures de soutien à l'économie ;
 - la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;
 - la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur.
- ▶ tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte macro-économique particulier pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking local ;
- ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2022 ;
- ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1 « Créances et engagements par signature »), les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels, qui s'élève à 164 M€.

Points clés de l'audit – Dépréciation des crédits sur une base individuelle (comptes annuels)

Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles jugés clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact du contexte macro-économique sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

Risque identifié

Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit » de la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers.

Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, votre direction est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à 169 M€.

Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles jugés clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact du contexte macro-économique sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

Risque identifié

Comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit » de la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (Stage 1) ; et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (Stage 2).

Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de votre caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.

Ces corrections de valeur, détaillées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, représentent au 31 décembre 2022 :

- ▶ sur les prêts et créances sur la clientèle, un montant de 20 M€ pour le Stage 1 et 118 M€ pour le Stage 2 ;
- ▶ sur les engagements par signature, un montant de 3 M€ pour le Stage 1 et 7 M€ pour le Stage 2 ;
- ▶ sur les engagements de garantie, un montant de 1 M€ pour le Stage 1 et 1 M€ pour le Stage 2.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de :

- ▶ l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte macro-économique de l'exercice 2022 ;
- ▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stage 1 et Stage 2).

Notre réponse face au risque identifié

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

► prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :

- les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;
- le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut Loss Given Default ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte macro-économique particulier de l'exercice 2022 et les mesures de soutien à l'économie ;
- la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;
- la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeurs.

► tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;

► contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;

► apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte macro-économique particulier pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking local ;

► analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2022 ;

► examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vue d'ensemble	31.12.2022			30.06.2022			31.12.2021		
	Encours	Provisions	Couv. %	Encours	Provisions	Couv. %	Encours	Provisions	Couv. %
Stage 1	17 940	23	0,1%	17 660	19	0,1%	17 361	20	0,1%
Stage 2	2 175	126	5,8%	2 211	123	5,6%	2 169	110	5,1%
Stage 3	295	164	56%	287	166	58%	293	166	57%
TOTAL	20 410	313	2%	20 158	308	2%	19 823	296	1%

Dans un contexte de hausse des encours de crédit (+600M en 2022), les taux de couvertures restent stable sur les Stage 1 (encours sains) et Stage 3 (défaut), et sont en augmentation de 0,7 point sur les Stage 2 (dégradés).

Vue d'ensemble	31.12.2022		30.06.2022		31.12.2021	
	Encours	Poids %	Encours	Poids %	Encours	Poids %
Stage 1	17 940	87,9%	17 660	87,6%	17 361	87,6%
Stage 2	2 175	10,7%	2 211	11,0%	2 169	10,9%
Stage 3	295	1,4%	287	1,4%	293	1,5%
TOTAL	20 410		20 158		19 823	

La répartition des encours sains, dégradés et en défaut reste stable sur l'année 2022 par rapport à son niveau de fin 2021.

Coût du risque	31/12/2022	31/12/2021	€.Var	%.Var
Reprises de l'exercice	483 850 342	521 475 782	-37 625 441	-7%
Dotations de l'exercice	-504 232 131	-519 782 459	15 550 329	-3%
TOTAL	-20 381 789	1 693 323	-22 075 112	-1304%
<i>lecture</i>	<i>(dotation)</i>	<i>(reprise)</i>		
			0	
Pertes sur créances	-5 194 134	-9 292 663	4 098 529	-44%
Récupérations sur créances amorties	1 393 489	11 209 613	-9 816 124	-88%
Pertes sur risques opérationnels	-943 672	-951 836	8 163	-1%
TOTAL	-4 744 317	965 115	-5 709 432	-592%
Coût du risque	-25 126 106	2 658 438		
<i>lecture</i>	<i>(dotation)</i>	<i>(reprise)</i>		

Le coût du risque s'établi à 25M€ au 31/12/22, alors que lors du dernier exercice il était en repli de 3M€. Cette variation s'explique notamment par un stress accentué en 2022 sur les filières dégradés. En 2021, l'exercice avait été marqué par une récupérations exceptionnelle sur certaines créances.

Provisions	déc-22	juin-22	déc-21	% Var juin-22	% Var déc-21
FLC	71 531 916	74 695 860	69 976 976	-4%	2%
FLC sur titres	383 629	374 410	340 804	2%	13%
FLC sur crédits	71 148 287	74 321 450	69 636 172	-4%	2%
Hors Filière	21 854 304	27 677 551	29 082 177	-21%	-25%
Filière	49 293 983	46 643 899	40 553 995	6%	22%

Le FLC intègre la mise à jour des scénarios économiques ECO d'Octobre 2022, construits au regard de l'évolution de la conjoncture économique liée à la crise ukrainienne. En comparaison avec les paramètres ECO d'Avril 2022, les scénarios évoluent comme suit :

- Adverse : + 5pt (vs T2 22) pour atteindre 35%
- Central : - 5pt (vs T2 22) pour atteindre 50%
- Favorable et Adverse budgétaire : maintenus respectivement à 5% et 10%

Après prise en compte de ces effets scénarios, le **FLC est en hausse de 1,5M€ (+2%)** par rapport au 31 décembre 2021. Cette dynamique se traduit essentiellement par un effet notation, notamment sur les encours Corporate.

Corporate sensible (CORP)

Cette filière intègre tous les encours CORPORATE notés de D- à E-. Elle traduit des incertitudes qui restent particulièrement fortes sur les CORPORATE en raison de la hausse des prix de l'énergie, du contexte inflationniste, des comportements de (dé)stockage, des contraintes d'offre, des arrêts possibles de production, des risques géopolitiques etc. En 2022, cette filière a subi les variations suivantes :

- Extension de la filière à la note D- au T4 22 avec choc PD X 2,5 (sans forçage B2) ;
- Une hausse de +0,5 du coefficient de stress de la probabilité de défaut (PD) au T3 22, le portant à x2,5 à la clôture 2022 ;
- Elargissement du périmètre aux sociétés de Financement à Effet de Levier (FEL) au T3 22: La CRCA a étendue le périmètre des Corporate dégradés en y incluant la totalité des sociétés de financement à effet de levier (FEL). Cette action, qui fait suite à l'identification d'un risque spécifique sur ce secteur, est motivée par :
 - L'attention croissante du Groupe Crédit Agricole et de la Banque Centrale Européenne à ce sujet, en émettant un nombre croissant d'orientations et d'enquêtes ;
 - Les préoccupations croissantes de la BCE dans un contexte de sortie de la crise Covid et de changements macroéconomiques marqués notamment par la remontée des taux.

Par conséquent, les encours intégrant cette filière se voient attribués les stress suivant à la clôture 2022 :

- Choc x2,5 de la PD ;
- Forçage de bucket Stage 2.

Artisan Commerçant Profession Libérale sensible (ACPL)

Cette filière intègre tous les encours ACPL notés de H à K. Cette filière traduit des incertitudes qui restent particulièrement fortes sur les professionnels (hors corporate). En 2022, cette filière a subi les variations suivantes :

- Une hausse de +0,2 du coefficient de stress de la probabilité de défaut (PD) en 2022, le portant à x2 à la clôture : Impact de 2,7M€.

Par conséquent, les encours intégrant cette filière se voient attribués les stress suivant à la clôture 2022 :

- Choc x2 (coefficient de PD) ;
- Forçage de bucket Stage 2

Agricole sensible (AGRI)

Cette filière intègre tous les encours AGRI notés de H à K. A noter une hausse de +0,1 du coefficient de stress de la probabilité de défaut (PD) au T2 22, le portant à x2 à la clôture 2022. Le forçage de bucket Stage 2 est appliqué.

Habitat Particuliers (PART)

Au troisième trimestre 2022, la CRCA a décidé de créer la filière PART, principalement composée de prêts à l'habitat. Cette filière sensible intègre les partenaires notés H à K (idem aux filières AGRI et ACPL existantes) en appliquant un coefficient de PD x2 et un forçage en Bucket 2. Les motivations sont les suivantes :

- Contexte inflationniste et hausse des taux ;
- Crise/récession économique probable pouvant impacter les particuliers.

Sujets d'arrêté – Forward Looking Local (FLL) (1/2)

	déc-22	juin-22	déc-21	%Var juin-22	%Var déc-21
COMPLEMENT FLL	77 924 237	64 983 455	56 002 664	20%	39%
Filière AGRI	15 878 239	13 752 513	13 427 487	15%	18%
Filière ACPL	43 823 842	39 077 836	35 340 322	12%	24%
Filière CORP	8 555 708	12 107 908	7 167 863	-29%	19%
Filière FEL	1 670 500	0	0	-	-
Filière PART	7 980 642	0	0	-	-
Guidance PGE	15 306	45 198	83 015	-66%	-82%

Hausse du FLL de 22M€ par rapport au 31/12/2021, qui se traduit essentiellement sur :

- **Filière PART (+8M€)** : Nouvelle filière créée au T3 2022 (+8M€)
- **Filière ACPL (+9M€)** :
 - Hausse des encours notamment sur les notes H,I et J (effet notation) qui mécaniquement accentue les ecl ;
 - Effets du rehaussement du coefficient de PD de +0,1 (+2,7M€).

Malgré les niveaux de stress complémentaires appliqués en 2022 sur les CORPORATE, les effets positifs de notation ont contenu le coût du risque sur cette filière à +1M€ par rapport au 31/12/2022.

FLL		Exposition						FLL								
		Stage1			Stage2			Stage1			Stage2			Total général		
Période		Déc 2021	Juin 2022	Déc 2022	Déc 2021	Juin 2022	Déc 2022	Déc 2021	Juin 2022	Déc 2022	Déc 2021	Juin 2022	Déc 2022	Déc 2021	Juin 2022	Déc 2022
PART	TOTAL	0	0	-81	0	0	81	0	0	-1	0	0	9	0	0	8
AGRI	TOTAL	-257	-242	-211	257	242	211	-2	-2	-3	16	16	19	13	14	16
ACPL	TOTAL	-392	-389	-359	392	389	359	-5	-5	-5	40	44	49	35	39	44
CORP	TOTAL	-39	-677	-138	39	677	138	1	1	3	6	11	5	7	12	8
Total général		-689	-1 308	-789	689	1 308	789	-6	-7	-5	62	71	81	56	65	76

	déc-22	juin-22	déc-21	% Var juin-22	% Var déc-21
AJUSTEMENT MANUEL	-180 452	2 880 000	3 223 061	-106%	-106%
Filière Retail	0	0	1 980 061	-	-100%
Filière Corporate	-1 700 000	0	1 243 000	-	-237%
Sliver Economie	1 519 548	2 880 000	0	-47%	-
Filière PGE	0	0	0	-	-
FLC + FLL	149 275 701	142 559 315	129 202 701	5%	16%

Deux ajustements manuels ont été réalisés sur le FLL au 31/12/2022 :

Filière CORPORATE – Dossier CERESIA

Le tier CERESIA est noté E+ à fin novembre (OMP arrêté de décembre) et se voit attribuer la Note D à fin décembre. Cette amélioration significative a été retranscrite dans le FLL via un ajustement manuel. L'impact est une reprise de 1,7M€.

Silver Economie – Maisons de retraite

Au S1 2022, création d'un ajustement « Silver Economie » regroupant les entités du secteur de l'hébergement social pour personnes âgées et les EPHAD notées C, D et E. Cet ajustement manuel résulte d'un forçage en B2 et d'un choc de PD * 3 pour un montant total de 1,5M€. Le total des encours assujetti est de 13,6M€ au 31/12/22.

Sujets d'arrêté – Dépréciations individuelles des dossiers en défaut

Vue d'ensemble	31.12.2022			30.06.2022			31.12.2021		
	Encours	Provisions	Couv. %	Encours	Provisions	Couv. %	Encours	Provisions	Couv. %
Stage 3	295	164	56%	287	166	58%	293	166	57%

Nous nous avons échangé avec la Direction des Risques sur les encours en Stage 3.

Le taux de couverture des Stage 3 reste stable à 56% au 31/12/22. Ce taux est à nuancer avec les fortes variations de deux dossiers majeurs du Stage 3 (ORPEA/INVICTA) que nous détaillons dans les slides suivantes.

Nous comprenons que les effets négatifs de hausse des prix des consommables, des matières premières et de l'énergie ne se traduisent pas encore par une dégradation accrue et significative du portefeuille, notamment habitat et professionnel.

- Nous avons analysé les principales entrées et sorties en défaut sur l'année 2022 ;
- Nous avons analysé les encours en défaut d'observation et plus particulièrement ceux faisant l'objet d'un stress complémentaire sur base collective en tenant compte de critères de risque. Au 31/12/22 les dossiers faisant l'objet d'un stress complémentaire représentent un encours de 39M€ (contre 26M€ au 30/06) et une provisions de 15M€ ; en application d'un taux collectif de 39% (qui permettait au 30/06/22 d'avoir un niveau de provision intermédiaire entre le niveau des défauts vif et le stage 2).

Sujets d'arrêté – Dépréciations individuelles des dossiers en défaut (Dossier ORPEA)

La publication de l'ouvrage « Les Fossoyeurs » fin janvier 2022 a suscité une crise réputationnelle majeure pour le Groupe ORPEA.

Compte tenu des nombreuses incertitudes entourant le dossier et d'une mise sous tension extrême suite à une crise de liquidité apparue dès juin 2022, le RUN CACIB a procédé à la dégradation de la note du Groupe ORPEA de E- à F (Stage 3 – défaut) le 28 Novembre 2022. Pour la caisse régionale, le tiers ORPEA est en « défaut par contagion », en effet la dernière échéance d'ORPEA a été réglée.

ORPEA	Classification	Note	Encours	Provision	% Couvertue
Arrêté du 30/09/2022	Stage 2	E	20 051 975	4 855 565	24%
Arrêté du 31/12/2022	Stage 3	F	20 220 252	16 184 755	80%
Complément net T4 22				11 329 190	

Point d'attention :

- Le tiers ORPEA n'ayant basculé en défaut que fin Novembre 2022, il reste intégré dans la base de calcul du FLC de l'OMP pour l'arrêté annuel. Les CRCA ont dû, via des chocs structurels et conjoncturels PD et LGD de 0.01 (<1), réduire manuellement le montant d'ECL FLC à un montant d'ECL post FLL quasi-nul.
 - Nous avons contrôlé la neutralisation du FLC dans l'outil OMP et nous n'avons détecté aucune anomalie.
- Le Groupe Crédit Agricole a communiqué le 22/12/2022 aux CRCA le taux d'ECL S3 recommandé pour le tiers ORPEA, celui-ci variant en fonction des natures d'exposition. Au 31/12/22, la CRCA NE enregistre les 4 lignes d'encours suivantes :

Lignes d'encours ORPEA	Nature	Origine	Échéance	Encours	Provision	% Couvertue
1	Schuldschein	2016	2023	5 048 181	4 040 214	80%
2	Schuldschein	2020	2025	5 054 487	4 045 770	80%
3	Schuldschein	2020	2026	5 056 640	4 047 578	80%
4	Schuldschein	2020	2027	5 060 945	4 051 194	80%
TOTAL				20 220 253	16 184 756	80%

Sujets d'arrêt – Dépréciations individuelles des dossiers en défaut (Dossier INVICTA)

Invicta Group est un acteur de référence sur le marché du chauffage non électrique, à travers son offre de poêles, foyers et inserts. Les expositions et leurs évolutions sont les suivantes. Le dossier est en « défaut vif à dire d'expert », sans arriéré de paiement depuis 2021 :

INVICTA GROUP	Entité	Nature	Encours	Provision	% Couvertue
Arrêté du 31/12/2021	INVIFLAM	Dettes Senior	5 156 250	5 156 249	100%
	INVIFLAM	Dettes Senior	3 846 580	3 846 580	100%
	INVICTA	PGE	2 611 943	262 943	10%
	INVICTA	Capex	1 859 528	1 059 529	57%
TOTAL			13 474 301	10 325 301	77%
Arrêté du 31/12/2022	INVIFLAM	Dettes Senior	4 125 596	153 041	4%
	INVIFLAM	Dettes Senior	3 866 047	359 862	9%
	INVICTA	PGE	2 368 872	310 120	13%
	INVICTA	Capex	1 549 607	77 927	5%
TOTAL			11 910 122	900 950	8%

En décembre 2022, une analyse de solvabilité de INVICTA GROUP, s'appuyant sur les nouvelles perspectives commerciales et financières communiquées par la société (clôture annuelle 02/23), ont conduit à revoir le niveau de provision à la baisse (901k€, correspondant à 10% des encours envers la contrepartie à mi-décembre 2022).

- La CRCA maintient le dossier en « défaut vif à dire d'expert » malgré l'absence d'impayé depuis 2021 ;
- Au 31/12/22, le niveau de provisionnement global s'élève à 8% compte tenu de remboursement intervenu fin décembre 2022 et des modalités opérationnelles de calcul de la provision ;
- S'agissant d'un dossier en « défaut vif à dire d'expert », nous comprenons que le dossier ne remplit pas les critères du « défaut d'observation » conformément aux politiques Groupe.

Nous comprenons que les analyses menées par la caisse régionale sur la situation de la contrepartie avec une forte baisse du niveau de provisionnement auraient pu conduire à sortir le dossier du défaut (retour en stage 2). Cependant, compte tenu de la situation actuelle, d'un plan de redressement encore suivi et de l'impact limité de ce reclassement en proportion des encours (0,6% des encours S2 et 4% des encours en S3) et de provisions (le niveau de provisionnement des encours Corporate notés E- à E+ étant entre 2,8% et 5,7%, avant FLL), l'approche retenue par la CRCA Nord-Est nous paraît prudente.

Autres provisions	31/12/2022	31/12/2021	€.Var	Var %
Provisions pour risques sur les produits d'épargne logement	14 120 000	27 970 000	-13 850 000	-50%
Provisions pour engagements sociaux	1 474 069	1 799 976	-325 907	-18%
Provisions pour litiges	8 365 607	8 644 679	-279 071	-3%
Provisions pour autres risques	9 693 470	12 766 064	-3 072 594	-24%
TOTAL	33 653 146	51 180 719	-17 527 572	-34%

- **Provision Epargne Logement** : Dans un contexte de hausse significative des taux rendant les PEL relativement moins attractifs, les modèles de calcul de la provision épargne logement avaient abouti à une forte reprise au premier semestre (14M€). Au 31/12/2022, et conformément aux informations transmises par le Groupe, la provision PEL a été gelée à son niveau du 30/06/2022.
- **Engagements sociaux** : Les taux d'actualisation iboxx ont fortement augmenté par rapport aux taux du 31 mai 2022 utilisés pour le calcul des engagements sociaux au 30 juin 2022. Par conséquent, compte tenu du processus du Groupe préconisant un ajustement en cas d'écart supérieur à +/- 25 bps entre le taux du 31 décembre et celui du 31 mai, et sur la base des conditions de marché, un ajustement a été comptabilisé au 31 décembre 2022.
 - Nos actuaires ont revu les hypothèses de calcul des IFC. Les hypothèses de turnover retenues ne sont pas correctes et conduisent à un ajustement d'1 M€ dans les comptes consolidés de la CRCA NE (impact OCI). Cet ajustement sera mentionné en annexe de la lettre d'affirmation des comptes consolidés IFRS. Nous suivrons lors du prochain exercice la mise à jour des hypothèses de turnover.
- **Provisions pour autres risques** : Baisse essentiellement concentrée sur la Provision Intérêts DAT dans le cadre de la couverture gestion financière (5,4M€ 2021 vs 9M€ 2021).

Sujets d'arrêté – Activités financières : panorama

Chiffres clés et grandes évolutions

		31/12/2022			31/12/2021	
		Valeur Brute	dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette	Variation 2022 - 2021
Parts dans les entreprises liées 0,3 mds€	LA FONCIERE REMOISE	35	2	33	32	1
	NORD EST CAPITAL INVESTISSEMENT	106	0	106	106	0
	NORD EST EXPANSION (ex: COFINEP)	80	0	80	80	0
	autres (dont avances)	78	0	78	81	-3
	TOTAL	299	2	297	299	-2
		31/12/2022			31/12/2021	
		Valeur Brute	dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette	Variation 2022 - 2021
Titres de participation 1,6 mds€	SAS RLB	813	0	813	813	0
	SACAM Mutualisation	612	0	612	612	0
	SACAM International	36	17	19	19	0
	SACAM Developpement	29	0	29	29	0
	Autres (dont avances)	115	6	109	87	21
	TOTAL	1 605	24	1 581	1 560	21

a.

Sujets d'arrêté – Activités financières : panorama

Chiffres clés et grandes évolutions

Obligations 0,6 mds€		Valeur Brute	dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette	Variation 2022 - 2021	b.
	Titres d'investissements - OBLIG	536	0	536	454	83	
	==> Les titres du FCT (#304 161)	274	0	274	274	0	
	==> Titres CADES, UNEDIC, BPI, DEXIA, BEL,	262	0	262	179	83	
	==> Autres (créances rattachées)	0	0	0	0	0	
	Titres de placement - OBLIG	29	0	28	28	0	
	Titres divers (Laurent Perrier) (#303 126)	25	0	25	25	0	
	Autres (TSDI Predica)	4	0	4	4	0	
	TOTAL	567	0	567	482	85	

Effets publics et valeurs assimilés 0,1 mds€		31/12/2022		31/12/2021		Variation 2022-2021	c.
		Valeur Brute	dépré	Valeur Nette	Valeur Nette		
	Titres d'investissement (#304 111 0000 et 0010)	67	0	67	23	44	
	OAT / Obligation Union Européenne	67	0	67	23	44	
	TOTAL	67	0	67	23	44	

Chiffres clés et grandes évolutions

- a. Evolution positive liée à la progression des avances versées à la SAS Rue La Boétie dans le cadre du rachat de parts
- b. La progression de valeur du portefeuille obligataire d'investissement est liée à l'acquisition de BMTN des sociétés fromagerie BEL, SEB et APHP sur l'exercice 2022. Ces investissements reflètent les décisions validées en comité financier.
- c. Les effets publics et valeurs assimilées progressent de 44 M€ à exercice comparable, en raison de la souscription complémentaire aux OAT et à une obligation de l'Union Européenne, conformément aux décisions validées en comité financier.

Documentation des relations de couverture

- ✓ Micro-couverture : sur la base de la documentation établie par la Caisse Régionale et les contrôles opérés, les couvertures sont jugées efficaces au 31 décembre 2022
- ✓ Macro-couverture générationnelle : la documentation établie par la Caisse Régionale, selon les règles et principes Groupe, met en exergue une nouvelle position de surcouverture de 8M€ en moyenne sur 6 ans (génération 2010 ; piliers 2022 à 2027). Le swap concerné a fait l'objet d'un réaménagement pour lever l'inefficacité sur les piliers 2023 à 2027. La soulte afférente représente une charge de 817K€ au 31 décembre 2022.
- ✓ Pour rappel, il existe une inefficacité historique identifiée par la Caisse Régionale et évaluée à 5 039K€ au 31 décembre 2022 contre 4 966K€ au 31 décembre 2021.

Sujets d'arrêté – Activités financières : contre valorisation

Nous avons rapproché le portefeuille CORFOU de la comptabilité et nous avons soumis les valorisations à un benchmark indépendant grâce à l'outil i-Radar.

Synthèse du portefeuille CORFOU analysé par I-RADAR le 16/01/2023

Nature de titres	Volumétrie testée	Valeur de marché testée		Couverture relative à la valeur absolue de marché	Ecart net en M€ En dehors de l'écart acceptable
		Valeur nette en M€	Valeur absolue en M€		
Securizations	8	458	458	100,00%	0,00
Govt / Municipals	12	179	179	100,00%	0,08
Corp	12	109	109	100,00%	1,04
Total (Titres)	32	746	746	100,00%	1,12
Swaps de taux	28	4	343	99,20%	0,02
Total (Dérivés)	28	4	343	99,20%	0,02
Total	60	750	1 090	99,75%	1,14

- a. Ces titres, classés en portefeuille d'investissement et évalués au coût amorti en IFRS, correspondent aux titres senior STT4, titres subordonnés STT3 et aux titres subordonnés du FCT Crédit Agricole Habitat. La contre valorisation indépendante réalisée n'amène pas à constater d'écart.
- b. Le portefeuille « Government » testé est essentiellement composé par 58,6 M€ d'OAT d'échéance comprise entre 2032 et 2034 et de titres divers (Unedic, BPI, CADES, SFIL, APHP) pour 120,4 M€ à échéance entre 2023 et 2042. Ces titres, représentant un nominal de 213M€, sont classés en portefeuille d'investissement et évalués au coût amorti en IFRS et ne font ainsi pas l'objet de dépréciation spécifique dans les comptes de la Caisse Régionale en raison de l'absence de risque de contrepartie identifié.
- c. Les titres du portefeuille « Corp » sont constitués de titres de l'Union Européenne (8,3M€), de titres Dexia (41,1M€) et de titres des sociétés BEL et SEB (60M€). Ces titres, représentant un nominal de 115M€, sont classés en portefeuille d'investissement et évalués au coût amorti en IFRS et ne font ainsi pas l'objet de dépréciation spécifique dans les comptes de la Caisse Régionale en raison de l'absence de risque de contrepartie identifié. Pour information, et sans impact comptable eu égard au classement retenu, la contre valorisation réalisée par les experts fait apparaître un écart de 1M€ sur les titres obligataires BEL souscrits en 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêts.

Les conclusions sont satisfaisantes au 31/12/2022

Titres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables :

Ce poste comprend principalement les titres SAS La Boétie et les SACAM. En normes IFRS, la valorisation du titre au 31/12/2022 communiquée par la FNCA est en baisse par rapport à la clôture annuelle au 31/12/2021, exceptée pour SACAM International (+1,23€).

	SAS RLB	SACAM Mutualisation	SACAM International	SACAM Développement
Nombre de titres	58 502 031	612 252	2 395 834	751 153
JV 31/12/2021	1 284 M€	725 M€	24 M€	41 M€
Valorisation d'un titre au 31/12/2021	21,94	1185,44	10,21	55,04
JV 31/12/2022	1 069 M€	721 M€	27 M€	39 M€
Valorisation d'un titre au 31/12/2022	18,28	1178,17	11,44	52,12

L'effet le plus marqué porte sur la SAS RLB, pour laquelle une variation négative de Juste Valeur par OCI de 215 M€ a été constatée entre le 31.12.2021 et le 31.12.2022 suite à un effet prix, le cours étant passé de 21,94€ à 18,28€ par titre.

Les différences de valorisation unitaire entre 2021 et 2022 pour les titres SACAM Mutualisation, SACAM International et SACAM Développement entraînent respectivement une baisse de 4M€, une hausse de 3M€ et une baisse de 2M€ de juste valeur constatée par OCI. Pour rappel, et conformément aux instructions CASA, aucune reprise de provision dans les comptes sociaux n'a été opérée sur les titres SACAM International malgré l'amélioration de valorisation, en raison du contexte incertain de la banque de détail en Italie.

Nous avons vérifié l'utilisation de la valorisation communiquée par la FNCA pour l'arrêté au 31/12/2022 IFRS de l'ensemble des titres et une différence de 0,88 M€ a été constatée pour le titre SACAM Développement. Cette différence sera remontée en anomalie non-corrigée dans l'annexe de la lettre d'affirmation des comptes consolidés (il s'agit d'un impact OCI).

- Le périmètre de consolidation est présenté comme suit (inchangé par rapport à 2021) :
 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est (entité Mère)
 - Caisses Locales Nord-Est
 - Nord Est Expansion
 - NECI
 - Nord Est Aménagement Promotion
 - Nord Est Patrimoine Immobilier
 - Nord Est Immo
 - FCT Crédit Agricole Habitat

- Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative dans les comptes consolidés de la Caisse au 31 décembre 2022.

- Toutes les filiales en dépassement de seuils sont bien consolidées.

Retraitements de consolidation :

Nous nous sommes assurés de la justification du passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

Nous avons revu notamment :

- La classification des titres en normes IFRS ;
- Les retraitements liés aux instruments financiers de couverture ;
- Les modalités d'évaluation des stocks d'impôts différés.

Nos travaux n'ont pas mis en évidence d'anomalie.

Synthèse des anomalies non corrigées

- Synthèse des anomalies non corrigées dans les comptes consolidés**

DESCRIPTION DES ANOMALIES	IMPACT SUR			
	CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES D CLOTURE
	en M€	en M€	en M€	en M€
Anomalies identifiées à la clôture de l'exercice précédent				
-				
Anomalies identifiées au cours de l'exercice (avant impôts)				
Valorisation de SACAM Développement			-0,88	-0,88
-Engagement de retraite - Impact hypothèses du taux de turnover pour le calcul des engagements IFC			1	1
-				
Total avant impôts	-		0,12	0,12
Effet d'impôts			-0,03	-0,03
Effet après impôt	-		0,09	0,09

Synthèse des anomalies non corrigées dans les comptes individuels

Néant

Opinion sur les comptes consolidés

- Nous prévoyons d'émettre une opinion sans réserve.

Autres éléments spécifiques du rapport

- Vérifications spécifiques: Nous ne prévoyons pas de formuler d'observation sur la sincérité et la concordance d'informations relatives au rapport de gestion avec les comptes consolidés.
- Points clés de l'audit :
 - Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut
 - Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Opinion sur les comptes annuels

- Nous prévoyons d'émettre une opinion sans réserve.

Autres éléments spécifiques du rapport

- Vérifications spécifiques : La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.
- Points clés de l'audit :
 - Dépréciation des crédits sur une base individuelle
 - Provisions sur encours sains et dégradés

Annexes



Le périmètre de consolidation est détaillé en note 13 des comptes consolidés au 31 décembre 2022.



Les analyses réalisées par la direction au 31 décembre 2022 pour apprécier le caractère non significatif des entités non consolidées prises individuellement et collectivement n'appellent pas de commentaire de notre part.

Comptes consolidés – Evolution de la situation nette

Le résultat en normes IFRS s'établit à 157M€, contre 109M€ en normes françaises.

Situation nette sociale à consolidée 31/12/2022	Capitaux propres sociaux	Eliminations consolidation	Total Autres retraitements	Total Titres & Dérivés	Capitaux propres consolidés
CP d'ouverture	3 279 675	-545 421	212 981	685 816	3 633 065
Flux réserves & OCI	-14 094	-20 930	3 014	-194 476	-226 485
Flux résultat	130 302	-4 397	14 224	17 245	157 375
CP de clôture	3 395 883	-570 748	230 219	508 585	3 563 955

Répartition des travaux au sein du collège

Comptes annuels	KPMG Audit	PwC Audit
Revue limitée du 31 mars	x	
Revue limitée du 30 juin	x	x
Revue limitée du 30 septembre		x
Travaux intermédiaires		
Audit des procédures de la Caisse Régionale	x	x
Contrôle des comptes au 31 décembre		
Revue analytique	x	x
Opérations interbancaires et intragroupes	x	
Crédits sains accordés à la clientèle comprenant :		
- une revue des grands risques de la Caisse Régionale		x
- une revue des dossiers sensibles non douteux		x
- une revue des procédures de déclassement en douteux		x
Crédits douteux ou contentieux:		
- revue de dossiers		x
- revue analytique du coût du risque		x
Provisions crédits		x
Commissions		x
Collecte		x
Dettes représentées par un titre	x	
Portefeuilles titres (hors participation)	x	
Titres de participation	x	
Immobilisations	x	
Frais généraux, charges de fonctionnement		x
Provisions (selon cycles audités)	x	x
Capitaux propres	x	
Gestion Actif / Passif & trésorerie	x	
Frais de personnel, taces sociales		x
Fiscalité, ID, taxes	x	
Comptes de régularisation & autres actifs et passifs	x	x
Comptes consolidés de la Caisse Régionale	x	x

Communication des Commissaires aux Comptes avec le comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé en présence des commissaires aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en présence des commissaires aux comptes.

**21
juillet
2022**

- ▶ Présentation des comptes semestriels
- ▶ Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

**27
janvier
2023**

- ▶ Présentation des comptes annuels et consolidés
- ▶ Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels 2022
- ▶ Présentation des conclusions des commissaires aux comptes sur la revue du contrôle interne

Communication des Commissaires aux Comptes avec le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé en présence des commissaires aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en présence des commissaires aux comptes.

**25
juillet
2022**

- ▶ Présentation des comptes semestriels
- ▶ Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

**27
janvier
2023**

- ▶ Présentation des comptes annuels et consolidés
- ▶ Synthèse de la mission des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels 2022
- ▶ Présentation des conclusions des commissaires aux comptes sur la revue du contrôle interne

Comptes consolidés & Comptes annuels

Nos normes d'exercice professionnel prévoient que les commissaires aux comptes communiquent les éléments pour lesquels ils ont demandé des déclarations écrites à la direction de la Caisse Régionale.

En dehors des lettres d'affirmation sur les comptes annuels et consolidés, nous n'avons pas demandé de déclaration écrite spécifique à la direction de la Caisse Régionale.

Identification des associés d'audit principaux



Au cours de l'exercice 2022, les associés suivants ont été les associés d'audit principaux dans le cadre de l'audit des comptes annuels et consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est :

- Bara Naija : Associé signataire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit
- Arnaud Bourdeille : Associé signataire du cabinet KPMG S.A.

- Antoine Priollaud : Réviseur indépendant du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit
- Sophie Sotil-Forgues : Réviseur indépendant du cabinet KPMG S.A.

Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit

Certains travaux sont mutualisés au niveau de Crédit Agricole S.A. ou de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA), et menés par les cabinets d'audit/ experts externes suivants :

- Ernst&Young & Autres et PricewaterhouseCoopers Audit, commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole S.A., pour les travaux sur IFRS 9, la provision « PEL », les applicatifs informatiques mutualisés au niveau du groupe, la taxonomie verte et le projet Jakarta ;
- Ernst & Young, pour la valorisation de certains titres de participation nationaux (communs aux Caisses Régionales) ;
- KPMG, Ernst&Young et Mazars pour les travaux informatiques menés au niveau de la plateforme NICE.

Déclaration annuelle d'indépendance cabinet PricewaterhouseCoopers Audit



Au président du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que PricewaterhouseCoopers Audit est membre du réseau international PwC.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société.

PricewaterhouseCoopers Audit, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

Déclaration annuelle d'indépendance cabinet KPMG S.A.



Au président du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que KPMG S.A. est membre du réseau international KPMG.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. KPMG, les membres de sa direction ainsi que les associés et senior managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Table de correspondance

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014		Pages
Article 11 2.	a) Déclarations d'indépendance des cabinets PwC et KPMG	58-59
Article 11 2.	b) Identification de chaque associé d'audit principal ayant pris part au contrôle	56
Article 11 2.	c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	N/A
Article 11 2.	d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le comité d'audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	53-54
Article 11 2.	e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	6
Article 11 2.	f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	52
Article 11 2.	g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	15-17
Article 11 2.	h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	13
Article 11 2.	i) Indication et explication des appréciations relatives à des événements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien... dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	N/A

Table de correspondance

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014		Pages
Article 11 2	j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la direction a remédié ou non à la faiblesse en question	N/A
Article 11 2.	k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches	N/A
Article 11 2.	l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	13
Article 11 2.	m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	44
Article 11 2.	n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	N/A
Article 11 2.	o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés – en date du comité d'audit	5
Article 11 2.	p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit élément significatif découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la direction, tout autre élément découlant de l'audit qui selon le jugement professionnel de l'auditeur est important pour la supervision du processus d'information financière	N/A
Article 11 3.	Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	N/A
Article 5 3.	b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du cabinet A et le réseau du cabinet B	N/A